

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du

**reportant les dates du concours professionnel pour l'admission aux fonctions de notaire dans
le ressort des cours d'appel de Colmar et de Metz
(officiers publics ou ministériels)**

NOR : JUSC2007913A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment son article 112 ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours professionnel pour l'admission aux fonctions de notaire dans le ressort des cours d'appel de Colmar et de Metz ;

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 ;

Vu les propositions du Conseil interrégional des notaires des cours d'appel de Colmar et de Metz en date du 17 mars 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les dates des épreuves du concours professionnel pour l'admission aux fonctions de notaire dans le ressort des cours d'appel de Colmar et de Metz ouvert par arrêté du 30 janvier 2020 sont reportées comme suit :

- les épreuves écrites initialement prévues le 6 avril 2020 auront lieu le 22 septembre 2020,
- les épreuves orales initialement prévues les 11, 12 et 13 juin 2020 auront lieu les 23, 24 et 25 novembre 2020.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mars 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Jean-François de MONTGOLFIER'.

Le directeur des affaires civiles et du sceau,
M. Jean-François de MONTGOLFIER